

Objektyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Schweizer Ingenieur und Architekt**

Band (Jahr): **102 (1984)**

Heft 20

PDF erstellt am: **06.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Den letzten Schritt in der Entwicklung des Bemessungsbebens bildet der an sich sehr umfangreiche Problemkreis der *Bemessungsspektren* bzw. der Bemessungs-Accelerogramme. In diesem Bericht wird kurz auf die Problematik bei der Bildung von Bemessungsaccelerogrammen eingegangen, auch sind einige der weitverbreiteten Norm-Bemessungsspektren zusammengestellt. Der letzte Abschnitt befasst sich schliesslich mit der Kontroverse zwischen *natürlichen und künstlich generierten Beschleunigungsverläufen* und enthält eine kurze Beschreibung der Generierung von künstlichen Beschleunigungsverläufen.

Brandschutzregister 1984

Brandschutzregister/Verzeichnis der technischen Auskünfte. Herausgegeben vom VKF/AEAI, Bern 1984. Format A4, broschiert.

Bezug: Kann mit Bestelltalon (vgl. Inserate-Teil) oder telefonisch bei der Vereinigung Kantonalen Feuerversicherungen (Telefon 031/22 32 46) als Einzelheft oder im jährlichen Abonnement bestellt werden. Preis Fr. 15.- pro Einzelheft bzw. Fr. 12.- im Abonnement.

Die Vereinigung Kantonalen Feuerversicherungen (VKF) in Bern hat das jährlich erscheinende Brandschutzregister für 1984

herausgegeben. Das Brandschutzregister, das allen Verantwortlichen der Baubranche als Arbeitsinstrument dient, enthält die Liste sämtlicher feuerpolizeilich zugelassener Produkte. Es sind sämtliche Produkte enthalten, welche durch die VKF, gestützt auf Prüfatteste anerkannter neutraler Materialprüfanstalten, positiv beurteilt wurden. In der Ausgabe 1984 wurden über 500 neue Produkte aufgenommen und etwa 300 weitere Mutationen berücksichtigt.

Das Register ist für die kantonalen und kommunalen Feuerpolizeibehörden bereits zum verbindlichen Nachschlagwerk geworden. Es soll aber auch alle interessierten Kreise der Bauwirtschaft (Architekten, Unternehmer und Bauherren) und die Industrie über die brandschutztechnische Eignung von Baustoffen, Bauteilen, Heizungsaggregaten und Zusatzausrüstungen informieren.

Die Publikation des Brandschutzregisters verfolgt zwei Ziele: Erstens sollen die Unterlagen helfen, Brände zu verhüten, indem Produkte bekanntgemacht werden, die feuerpolizeilich zugelassen sind und damit dem aktuellen Stand der Brandschutztechnik entsprechen. Ferner soll dieses Nachschlagwerk als Informationsquelle Unannehmlichkeiten und Auseinandersetzungen vermeiden helfen.

Aufbauend auf den allgemein anerkannten feuerpolizeilichen Vorschriften sind der Rei-

he nach Baustoffe, Bauteile, Feuerungsaggregate, Kamine, Lüftungs- und Klimaanlage, Brandmelde- und Löschanlagen sowie weitere technische Einrichtungen aufgenommen. Das Brandschutzregister enthält zudem eine Zusammenstellung von Produkten, die nach anerkannten Regeln, Normen und Richtlinien klassiert werden können. Am Schluss befindet sich ein Verzeichnis mit den heute gültigen Wegleitungsteilen für Feuerpolizeivorschriften.

Konstruktionsregeln im Hochbau

Herausgegeben von der Schweizerischen Zentralstelle für Stahlbau. Format A4, 16 Seiten, mit Skizzen. Nr. 17/18 der Reihe Bauen in Stahl. Zürich, 1984

(bm). Im Jahre 1960 hatte es sich bei einer Stahlkonstruktion noch gelohnt, 40 Arbeitsstunden aufzuwenden, um eine Tonne Material einzusparen. Heute ist diese Zahl auf 10-12 Stunden gesunken. Praktisch bedeutet diese Relation zwischen Lohn und Materialpreis, dass materialintensiver, aber arbeitssparender und rascher gebaut wird. Einsparmöglichkeiten liegen nicht mehr bei Fabrikation und Montage, sondern beim Ingenieur und Architekt. Die Schweiz. Zentralstelle für Stahlbau zeigt in dieser Publikation anhand von Beispielen, wo der Arbeitsaufwand reduziert werden kann.

Wettbewerbe

Aménagement du centre de la cité et conception d'un centre culturel à Meyrin GE

La Commune de Meyrin a organisé un concours d'idées pour l'aménagement du centre de la cité et la conception d'un centre culturel.

Le concours a été ouvert aux architectes genevois établis dans le canton de Genève, aux architectes domiciliés et ayant un bureau dans le canton de Genève depuis une date antérieure au 1er janvier 1980 et à tout architecte originaire du canton de Genève quels que soient ses domiciles privé et professionnel.

Le jury était composé de M. Pierre Pachoud, Conseiller administratif délégué à l'urbanisme et aux travaux publics, M. Claude Blanc, Maire, M. Frédéric Riesen, Conseiller administratif délégué aux finances, M. Georges Corsat, Directeur de l'aménagement du canton, Département des travaux publics, M. Jean Brulhart, Directeur-adjoint du Service immobilier de la Ville de Genève; les architectes M. François Bouvier, Conches, Marc Mozer, Genève, Madame A. Ortis, Genève, G. Kirchhoff, Genève, Gérard Saméti, Walter Brugger, Conches.

La commune de Meyrin se situe entre la frontière française, au nord, et la commune de Vernier, au sud. A l'est, elle côtoie encore la France et la commune du Grand-Saconnex; à l'ouest, la commune de Satigny. Sa superficie totale est d'environ 1000 ha et l'af-

fection de son territoire est très variée. D'importantes surfaces sont consacrées aux communications; aéroport intercontinental, autoroute, liaison ferroviaire Suisse-France.

Lors de sa constitution la commune de Meyrin regroupait un village et deux hameaux. Dans les années 1960, la première cité satellite de Suisse s'élevait au centre de la commune. Ainsi, ces vingt dernières années, la population meyrinoise devint cosmopolite passant de 3000 habitants à près de 20 000. La naissance de cette ville exigea la mise en œuvre d'importants investissements en travaux d'infrastructure routière, d'assainissement et d'écoles, absorbant toutes les ressources financières communales. Aujourd'hui, la population présente une tendance à la stabilisation.

Une vie et des sociétés locales se sont organisées. Leur dynamisme dément la rumeur faisant de Meyrin une cité dortoir. Maintenant, la tâche des autorités est de penser au prolongement de l'habitat et de donner les moyens à la vie locale de parfaire son épanouissement.

Dans cette optique, de nombreuses installations sportives ont déjà été réalisées. Mais l'augmentation du temps consacré aux loisirs nécessite de nouveaux équipements, plus particulièrement dans le domaine culturel.

Extrait du programme

«Le concours d'idées a pour but la définition de l'aménagement du centre de la cité. Ce dernier est non seulement le centre géographique, mais également celui des activités communales les plus importantes.

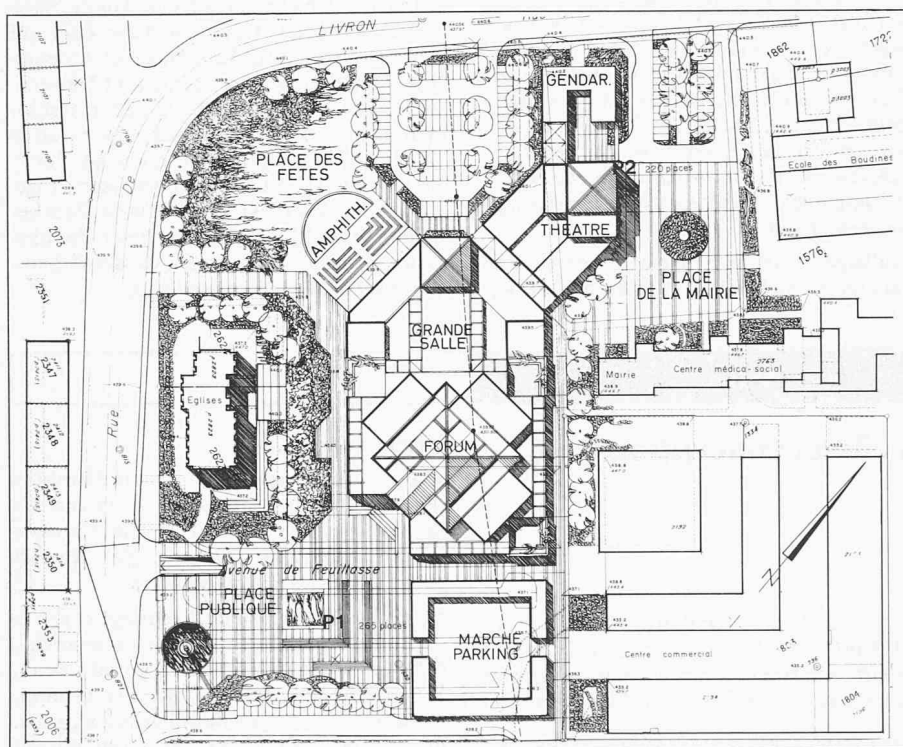
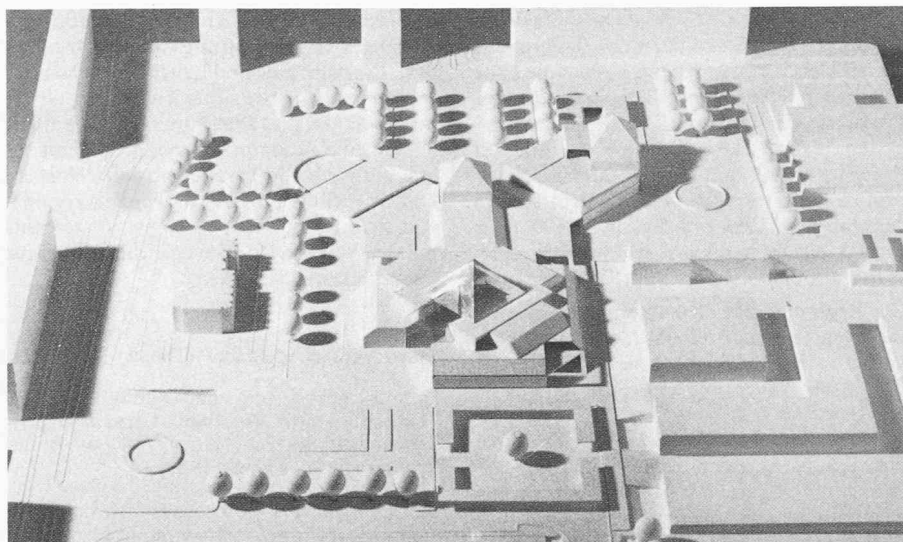
En effet, sur le pourtour du périmètre considéré, on rencontre le centre commercial, deux écoles, deux églises sous un même toit, le bâtiment de la Mairie (regroupant l'administration et le service de police municipaux, une crèche-garderie, les locaux du Bureau d'information sociale et de l'Association des Habitants de la Ville de Meyrin).

Le concurrent devra donc tenir compte dans la conception de l'aménagement:

- des liaisons piétonnes, deux routes et accès véhicules aboutissant aux pôles d'attractions précités
- de l'implantation du complexe culturel
- de l'intégration d'un poste de gendarmerie
- de l'intégration de la place du marché
- du fonctionnement des bâtiments situés dans et autour du périmètre et de leur influence, voire répercussions, sur le déroulement de la vie communale.

La surface totale du périmètre est d'environ 4 ha, dont la moitié est affectée actuellement aux parkings. L'arborisation existante n'ayant aucune valeur de conservation, le concurrent a toute latitude de la remodeler afin que les espaces libres s'organisent de façon cohérente.»

Ire étape: Forum central, formant le centre de gravité, cafétéria, locaux commerciaux à louer 1200 m²; grande salle polyvalente pour 1500 places assises avec foyer, etc.; biblio-



1er prix (20 000 Fr.): A.-P. Szrednicki, Chêne-Bourg; collaborateur: A. Lotocki

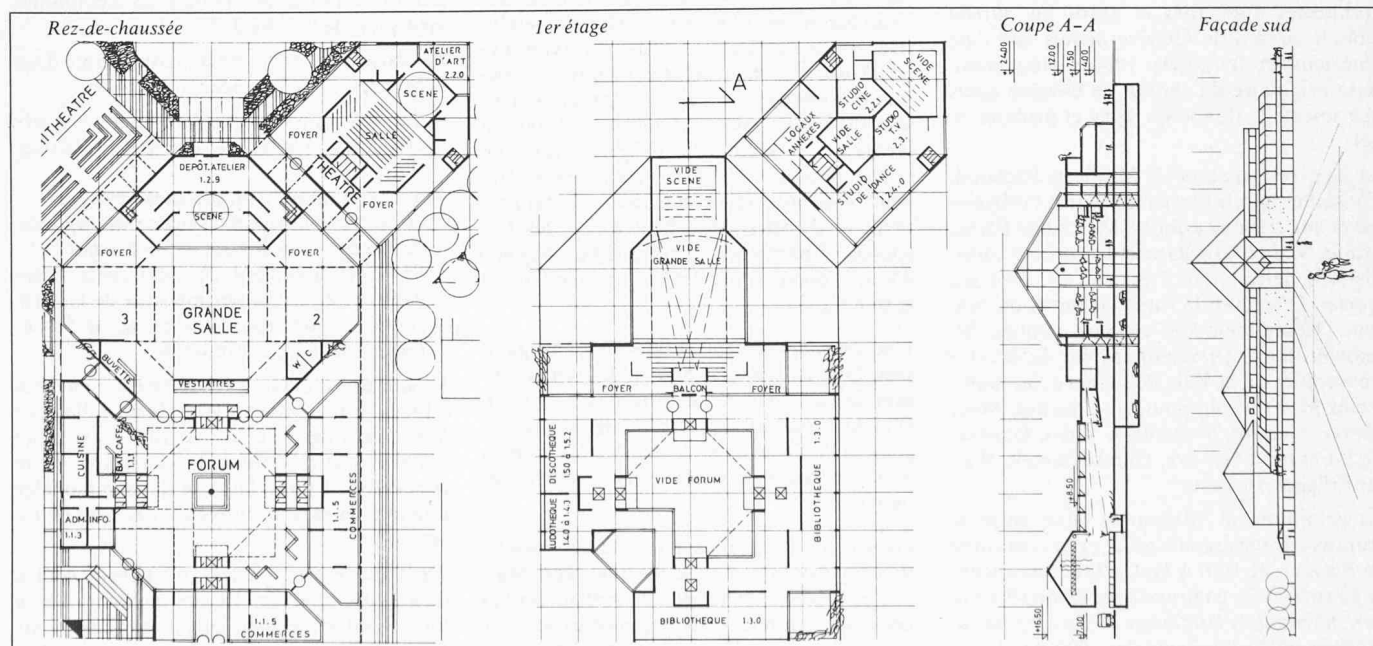
Extrait du rapport du jury

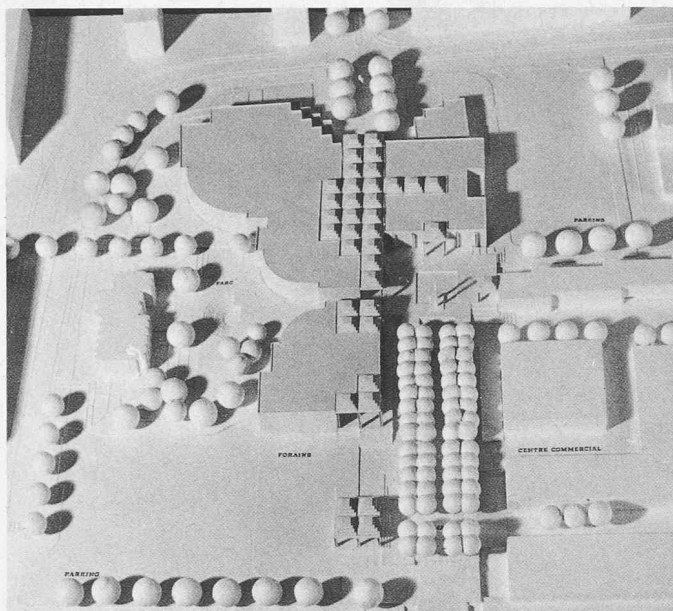
Le projet draine les cheminements piétonniers principaux vers la cité. Il se situe en étroite relation avec le centre commercial existant et ménage une aire d'accueil séduisante qui supprime les conflits actuels de circulation devant le centre commercial. La relative compacité du projet et sa concentration à proximité des bâtiments existants dégagent favorablement une partie importante du périmètre. La place d'accès au centre culturel établit une bonne relation entre celui-ci et le reste du quartier, notamment la halte des transports publics. La place projetée devant la mairie permet un aménagement d'une échelle satisfaisante.

Les cheminements diagonaux convergent vers le forum central et provoquent une composition volumétrique qui donne son caractère au bâtiment principal. Le jeu des toitures, qui mérite d'être amélioré, se distingue de façon intéressante des autres volumes environnants. Le forum conçu comme centre de distribution des principaux éléments du programme est particulièrement attractif et répond bien à celui-ci. Par leur regroupement autour du forum, la salle polyvalente, les locaux sociaux et les commerces sont aisément accessibles et garantissent l'animation du centre. La compacité du projet se répercute sur le volume des bâtiments qui n'est pas excessif. La réalisation par étape est aisée. La première constitue un tout satisfaisant même dans le cas où la seconde serait différée. La solution retenue pour le parking est coûteuse de par sa situation presque exclusivement en sous-sol.

En haut: Photo de la maquette avec le Forum au milieu

A gauche: Plan de situation. «Orientation: Entrée principale du Forum bien visible depuis la rue du Livron, voie d'accès de l'actuel Centre commercial et voie d'accès directe sur le Forum central. Les activités commerciales et culturelles sont ainsi regroupées. Une axe nord-sud lie la place de la Mairie avec la place public créée devant le Forum et le Centre commercial».



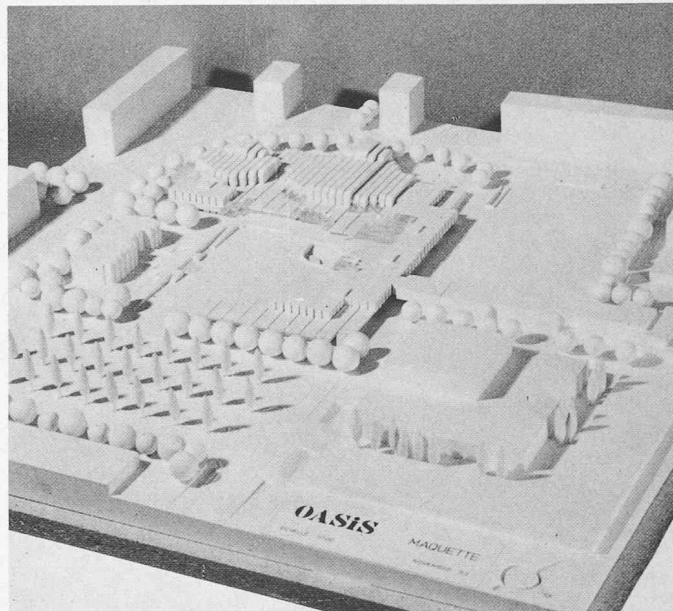


2e prix (19 000 Fr.): A. et M. Baud-Bovy, Genève

Extrait du rapport du jury

Le projet assure d'heureuses liaisons avec la cité dans les quatre directions principales. Les relations avec les bâtiments environnants sont bien comprises et créent des espaces intéressants. L'accessibilité aux éléments du projet est rendue aisée par le maintien des deux parkings existants. Le projet occupe la partie centrale du périmètre et définit des espaces intéressants et différenciés, tels que le mail dans le prolongement de l'avenue de Feuillasse, la place de la Mairie et le jardin qui fait face au centre œcuménique.

La volumétrie du projet est peu expressive et ne met pas en évidence les éléments essentiels du programme. Par contre la disposition des espaces intérieurs est vivante et attrayante quoique sommairement exprimée. Le forum capte les cheminements qui traversent le centre. Il distribue valablement les éléments du programme et en assure l'animation. La salle polyvalente, les commerces, les locaux sociaux répartis sur deux niveaux animent le forum et sa galerie. Les volumes de l'ensemble du projet sont bien mesurés. La réalisation par étape est aisée. Cependant de par la situation du théâtre, le projet ne trouvera son équilibre qu'après la réalisation de la deuxième étape.

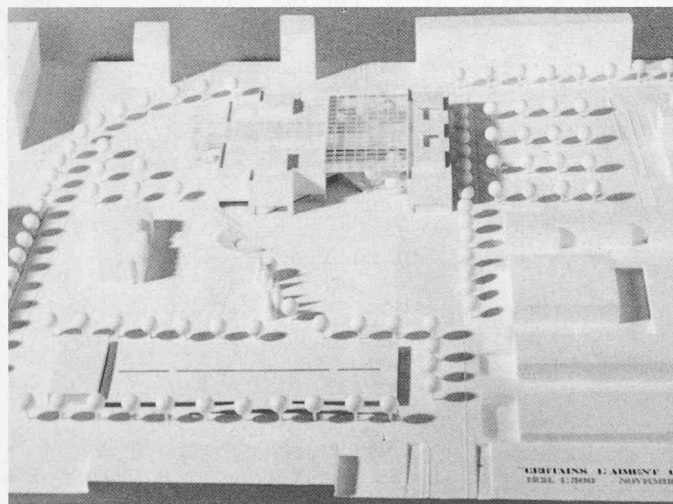


3e prix (18 000 Fr.): J. Malnati, R. Nagy, Meyrin; coll.: G. Gagliardi

Extrait du rapport du jury

Le projet tient compte des principaux cheminements piétonniers et ménage de bonnes possibilités de liaison avec l'ensemble de la cité, à l'exception du parcours entre le centre commercial et l'arrêt des TPG qui est laissé dans son état conflictuel actuel. Le centre œcuménique, qui ferme la place centrale au sud-ouest, est bien intégré. L'implantation côté Jura de la parcelle permet de créer une vaste place centrale orientée vers le sud, située à l'abri des vents dominants, ainsi que de maintenir les parkings existants. A cet égard, on peut regretter que le concurrent n'ait pas cherché à en améliorer l'aménagement.

Les divers éléments du programme se lisent aisément grâce à l'expression volumétrique différenciée. Cette remarque s'applique également au traitement intéressant des toitures dont la trame harmonieuse sera perceptible du quartier environnant. Le forum central se prolonge par un portique entourant la grande place. Il est à craindre que par sa position et par sa conception même il ne jouisse pas de toute l'attractivité souhaitée. Le forum donne accès aux salles de spectacles par l'intermédiaire d'un foyer relativement fermé, tandis qu'il distribue assez directement les locaux sociaux.

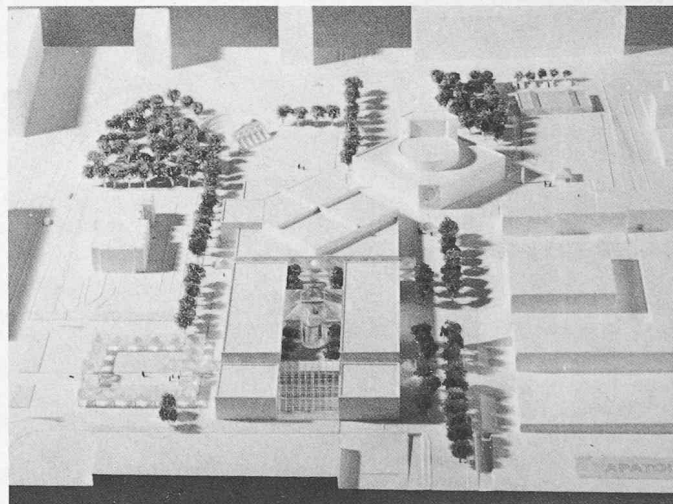


4e prix (13 000 Fr.): A. Gallay, J. Berger et C. Steffen, Genève; collaborateurs: A. Gruffat, K. Meyer

Extrait du rapport du jury

Le projet intègre de façon satisfaisante les cheminements piétonniers vers la Cité et améliore le traitement de l'aire d'accueil devant le centre commercial. La compacité de la construction offre la possibilité d'aménager une «plaine» pouvant recevoir les fêtes dans de bonnes conditions et incluant l'amphithéâtre. L'échelle imposante de cet espace ne pourrait cependant être contrebalancé qu'à long terme par une arborisation par ailleurs non élaboré par le concurrent.

Ce projet regroupe en un seul bâtiment compact l'ensemble du programme du concours en proposant une solution architecturale nettement affirmée. L'espace central sur trois niveaux distribue les divers locaux sociaux et les salles. Les volumes intérieurs sont diversifiés et articulés sur des axes diagonaux de façon vivante.

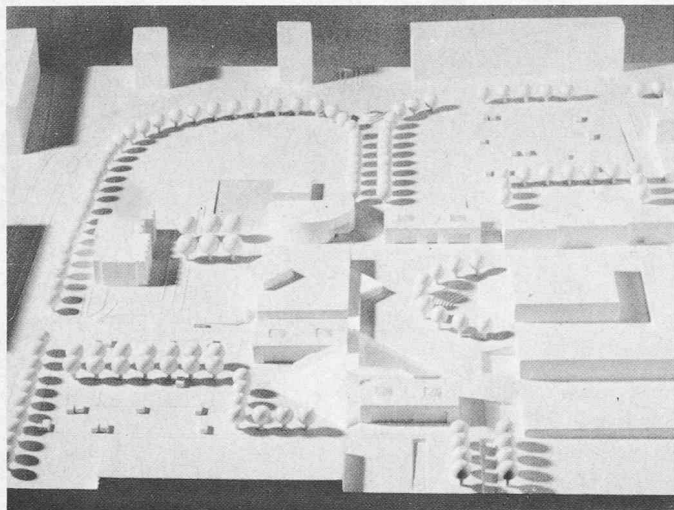


5e prix (11 000 Fr.): H. Dessimoz, Meyrin; collaboratrice: S. Heinzmann

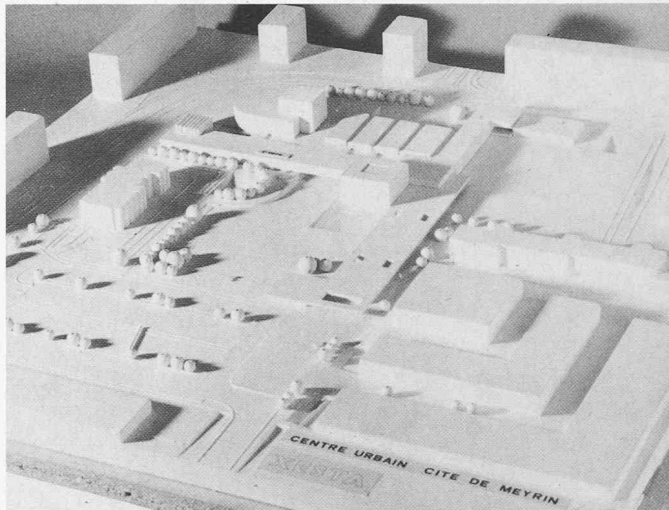
Extrait du rapport du jury

Le projet se situe sur les cheminements piétonniers principaux qui le traversent. Il assure une bonne liaison avec le centre commercial mais tourne le dos au centre œcuménique. Le projet occupe une situation centrale avec une importante occupation au sol. Il préserve des axes urbains tels que le prolongement piétonnier de l'avenue de Feuillasse. Par contre les espaces extérieurs (place du marché, place des fêtes, place Nord) sont dispersés.

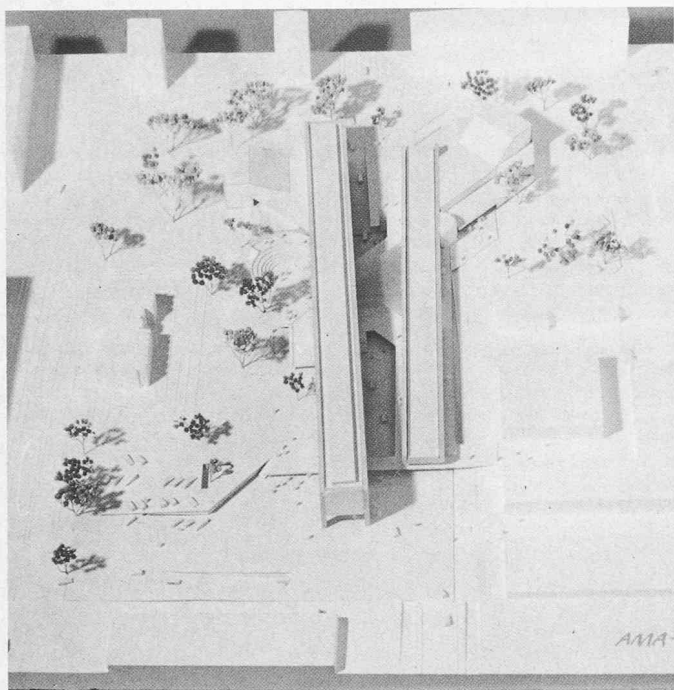
Les volumes de la première étape sont bien ordonnés mais peu expressifs. Le théâtre qui occupe une place privilégiée est toutefois surdimensionné. Le forum est bien conçu, partiellement ouvert et partiellement fermé. Il est animé et entouré par tous les éléments de la première étape. Néanmoins, il n'est pas traversé par un cheminement principal, ses deux dessertes étant tangentielles.



6e prix



7e prix



6e prix (8000 Fr.): **M.-P. Broennimann, G. Henriod et J.-P. Hiestand**, Genève; collaborateurs: **P. et M.-C. Verolet**

Le projet propose le regroupement des divers bâtiments autour du centre commercial et de la mairie. Le regroupement libère d'importants espaces périphériques. La répartition en bâtiments indépendants risque de nuire à la qualité et à l'unité architecturale de l'ensemble. Les volumes proposés sont pour l'essentiel dépourvus d'intérêt. Situé sur le cheminement d'accès au centre commercial, le forum est conçu comme un passage animé. Par contre il dessert mal la salle polyvalente.

7e prix (6000 Fr.): **A. Manias**, Meyrin

Le projet relie de façon cohérente l'ensemble des éléments du programme en un enchaînement qui dégage une vaste place bien dimensionnée orientée au sud. La recherche volumétrique est intéressante par le caractère diversifié des volumes qui expriment les éléments principaux du programme. On ne retrouve pas la même qualité au niveau des espaces intérieurs. Le forum est situé de façon centrale. Il distribue correctement les éléments du programme. Par contre sa conception et son volume très important ne présentent pas d'intérêt et ne sont pas attractifs.

Achat (5000 Fr.): **J. Hacin et T. Legat**, Genève; collaborateurs: **F. Spadazzi, J.-M. Tabourdiot**

Ce projet pose de façon intéressante le problème de l'animation du centre urbain de Meyrin. Allant au-delà des éléments du programme, il suggère l'introduction d'autres activités pour compléter celles culturelles. L'expression architecturale est élégante et habile. Elle manque toutefois de signification et risque de ne pas apporter dans le contexte urbain l'événement spatial contrasté que l'on aurait souhaité.

thèque pour 40 000 volumes; ludothèque 120 m²; discothèque 200 m²; 18 salles de réunions avec secrétariat, parking; aménagements extérieurs avec amphithéâtre, place du marché 1500 m², espace pour les fêtes foraines; 2e étape: salle de théâtre pour 300 personnes avec scène, bar, foyer, etc.; locaux pour les activités artistiques; studio TV, studio de danse; parking; poste de gendarmerie.

Résultat, recommandations du jury

Cinquante neuf projets ont été livrés dans le délai prescrit. Le jury a constaté que trois concurrents se sont volontairement écartés du programme en ajoutant des fonctions non demandées. Il a décidé d'éliminer ces trois projets de la répartition des prix.

Le jury constate qu'aucune des propositions ne s'est nettement imposée comme satisfaisante à tous égards. Cela étant et les projets primés correspondant à des options urbanistiques et architecturales différentes, le jury n'estime pas devoir recommander lui-même le choix d'une de ces options.

Il souhaite que les études soient poursuivies avec le souci majeur d'une bonne insertion

avec les bâtiments et espaces environnants, tout en respectant les qualités essentielles d'attractivité et de fonctionnement.

A cet effet, il émet certains avis sur les idées devant présider à la poursuite des études, soit:

1) Un deuxième concours restreint devra être organisé entre les concurrents des projets primés et du projet acheté.

2) Le programme devra être revu et précisé, notamment en ce qui concerne:

- l'utilisation globale de la parcelle: le terrain à disposition est très vaste pour les constructions à réaliser; une meilleure définition des espaces extérieurs et de leur utilisation est souhaitable
- l'importance et le rôle du forum
- la conception du stationnement: le principe du stationnement en surface devra être retenu en première étape, mais les aires de parcage devront faire l'objet d'un aménagement paysager
- les étapes de réalisation
- la fonction de l'avenue de Feuillasse et sa relation avec le projet.

3) L'exploitation des deux éléments principaux du programme, soit la salle polyvalente d'une part et le théâtre d'autre part, devront faire l'objet d'une étude attentive afin de s'assurer que les charges d'exploitation ne seront pas excessives et que le théâtre notamment pourra rester accessible non seulement à des troupes extérieures mais aussi à des groupements locaux.

4) Le poste de gendarmerie ne devra plus être un élément du programme. Son emplacement devra être réservé par les autorités municipales, en accord avec le Département concerné. La situation la plus favorable par rapport à l'ensemble des projets semble être le long de l'avenue des Boudines, aux abords du parking existant.

5) Enfin, on peut se demander si les éléments du programme sont suffisamment diversifiés pour constituer un «centre de cité» et si une plus grande mixité des activités ne serait pas un facteur supplémentaire d'animation. A cet égard, des places de travail du secteur tertiaire ou un complexe hôtelier, par exemple, renforceraient éventuellement le but recherché.

Werkhof der Nationalstrasse N9 in Simplon-Dorf VS

In diesem öffentlichen Projektwettbewerb wurden 24 Entwürfe beurteilt. Fünf Entwürfe mussten wegen schwerwiegender Verstösse gegen Bestimmungen des Programms von der Preiserteilung ausgeschlossen werden. Ergebnis:

1. Preis (16 000 Fr. mit Antrag zur Weiterbearbeitung): Pierre Schweizer und André Meillard, Sierre
2. Preis (9000 Fr.): Michel Zufferey, Sierre
3. Preis (8000 Fr.): Paul Morisod und Eduard Furrer, Sion

4. Preis (4000 Fr.): André Werlen, Brig

5. Preis (4000 Fr.): M. Clivaz und Y. Coppey, Sion

6. Preis (4000 Fr.): P. Schmid, R. Fux, P. M. Bonvin, Sion
Ankauf (10 000 Fr.): Christian Beck, Monthey
Fachpreisrichter waren Bernard Attinger, Kantonsbaumeister, Sitten, Werner Bloetzer, Visp, Ami Delaloye, Martigny, Manuel Pauli, Zürich, Max Richter, Lausanne, John Chabbey, Ayent, Ersatz, Walter Indermitte, Sitten.

SIA-Mitteilungen**Earthquake relief in less industrialized areas**

Tagungsbericht über das Symposium vom 28. bis 30. März

(gs) Der SIA und die Fachgruppe für Brücken- und Hochbau (FBH) haben in Zusammenarbeit mit schweizerischen und internationalen Hilfswerken vom 28. bis 30. März an der ETH in Zürich ein Symposium über «Earthquake relief in less industrialized areas» durchgeführt. Zu diesem Symposium, das hauptsächlich dem Problem der Katastrophenhilfe nach einem Erdbeben und dem Wiederaufbau in wenig industrialisierten Gebieten gewidmet war, fanden sich Referenten und Besucher aus 21 Ländern ein. Dadurch ergab sich eine ausgezeichnete Gelegenheit, Informationen auszutauschen und die Effizienz künftiger Hilfsprogramme zu verbessern. Die Vorträge umfassten ein breites Spektrum von Problemkreisen innerhalb der Erdbebenhilfe. Schwerpunkte bildeten folgende Themen:

- Struktur und Zielsetzung verschiedener nationaler und internationaler Hilfsorganisationen
- Erfahrungen aus verschiedenen Hilfs- und Wiederaufbauprogrammen (z. B. Süditalien, Türkei, Peru, Jemen)
- Planung und Ausführung von einfachen, erdbebenresistenten Bauwerken in nicht-industrialisierten Regionen
- Methoden zur Verstärkung bzw. Reparatur erdbebengeschädigter Bauwerke

Jede Erdbebenkatastrophe stellt eine Krisensituation dar, die nicht mit standardisierten Verfahren gemeistert werden kann, sondern immer Lösungen erfordert, die auf die spezielle Problematik zugeschnitten sind. Allerdings ist, wie man den verschiedenen Referaten entnehmen konnte, das generelle Vorgehen bei allen Hilfs- und Wiederaufbauprogrammen sehr ähnlich und lässt sich in drei Phasen gliedern:

1. Die unmittelbare Rettungs- und Hilfsaktion; hier ist entscheidend, dass sie möglichst rasch an Ort und Stelle eintrifft. Dabei ist im allgemeinen im voraus bekannt, welche Materialien und Hilfsgüter benötigt werden. Sie können als vorbeugende Massnahmen bereitgestellt werden.
2. Die zweite Phase ist die Notstand-Phase, während der Unterkunft und Versorgung der betroffenen Bevölkerung sichergestellt werden müssen. Sie kann einige Wochen, aber auch einige Monate dauern

und hängt stark von den örtlichen Gegebenheiten, den klimatischen Bedingungen u.ä. ab. Die dabei zu erstellenden temporären Unterkünfte dürfen sich auf keinen Fall für die Verwendung als permanente Bauten eignen, da solche «Provisorien» den Wiederaufbauprozess stark beeinträchtigen oder gar verunmöglichen können.

3. Die letzte und zugleich schwierigste Phase bildet der Wiederaufbau der zerstörten Siedlungen.

An dieser Tagung wurden sehr unterschiedliche Wiederaufbauverfahren – von der Lieferung vorfabrizierter Häuser bis zum einfachen Wiederaufbau im traditionellen Stil – dargestellt und die sich daraus ergebenden Folgen geschildert. Es lassen sich zusammenfassend folgende Schlüsse ziehen:

- Der Wiederaufbau nach einem Erdbeben bedarf einer sehr sorgfältigen Planung, für die genügend Zeit aufgewendet werden sollte.

Neuerscheinungen in der Dokumentationsreihe des SIA

(GS). Ein Bestelltalon befindet sich auf den braunen Seiten (B 75 und 76) dieses Heftes.

Dokumentation SIA 70 «Kühlleistungsbedarf von Gebäuden». 56 S., Fr. 60.– (SIA-Mitglieder Fr. 36.–). Der vorliegende Dokumentationsband SIA 70 wurde im Rahmen einer VSHL-Arbeitsgruppe von Prof. W. Geiger, B. Kostrz und Dr. W. Ziemba ausgearbeitet. Er gibt den aktuellen Stand der Kühllastberechnung wieder und wird durch zahlreiche praktische Hinweise ergänzt.

Neu gegenüber der bisherigen VSHL-Kühllastregel 1972 ist die Berücksichtigung der Speicherwirkung der Gebäudemasse bezüglich Sonneneinstrahlung und internen Wärmen. Sie basiert auf den Berechnungsgängen von ASHRAE oder VDI und wurde teilweise auf für die Schweiz typische Baukonstruktionen umgerechnet.

Im heutigen Energiebewusstsein ist kritischer als bisher die Frage zu prüfen, ob eine Klimaanlage für die Temperaturhaltung überhaupt notwendig ist oder ob eine Lüftungsanlage bzw. reine Fensterlüftung genügt. Ferner soll bei einer benötigten Kli-

□ Die betroffene Bevölkerung muss beim Planungsprozess und beim Wiederaufbau integriert werden.

□ Die Anordnung von neu zu erstellenden Dörfern sollte nicht stark vom traditionellen Baustil abweichen.

□ Die Standortwahl für neue Häuser oder neue Siedlungen ist sehr kritisch; klimatische, hydrologische und soziale Faktoren sind zu berücksichtigen. Oft sind diese Faktoren nur der einheimischen Bevölkerung bekannt. Der Wiederaufbau am gleichen Ort oder in unmittelbarer Nähe hat sich am besten bewährt.

□ Soweit als möglich sind traditionelle Bauweisen, kombiniert mit Verbesserungen zur Erhöhung der Erdbbensicherheit, zu verwenden. Oft genügen kleinere Modifikationen, um die Erdbebenresistenz erheblich zu erhöhen.

□ Örtlich vorhandene Baumaterialien sollten soweit als möglich verwendet werden. Lediglich gewisse Einzelteile, wie Türen, Fenster und Einbauten, sollten importiert werden. Einheimische Baumaterialien haben wesentliche Vorteile bei Erstellung, Unterhalt und Reparatur von Gebäuden und sind den finanziellen Möglichkeiten der betroffenen Bevölkerung auch besser angepasst.

Das Hauptgewicht der Tagung lag weniger auf der technischen Seite. Zwar wurden in zahlreichen Referaten gute Beispiele von einfachen, erdbebenresistenten Wohnhäusern gezeigt und erläutert, doch scheinen die technischen Schwierigkeiten leichter lösbar zu sein als die sozialen und kulturellen Probleme.

Die Referate sind als Band 73 der SIA-Dokumentationsreihe erschienen und können von SIA-Mitgliedern zum Preis von Fr. 45.– (Nichtmitglieder: Fr. 75.–) beim SIA-Generalsekretariat, Postfach, Selnastr. 16, 8039 Zürich, bezogen werden.

maanlage analog zur Heizung ein Überdimensionieren verhindert werden. Zu diesen beiden Fragen sind detaillierte Kenntnisse über die Speicherwirkungen entscheidend, und dafür genügen die bisherigen ASHRAE-/VDI-Unterlagen nicht mehr. Die Ergänzungen sind in diesem Dokumentationsband beschrieben.

Die mit der Dokumentation SIA 70 gesammelten Erfahrungen der nächsten zwei bis drei Jahre werden als Grundlage für die Empfehlung SIA 382/2 «Kühlleistungsbedarf von Gebäuden» dienen.

Dokumentation SIA 72 «Beständigkeit von Stahlbeton – Schadenursachen, Vorbeugen, Sanieren». 124 S., Fr. 60.– (SIA-Mitglieder Fr. 36.–). Die Beständigkeit des Stahlbetons ist zum aktuellen Thema geworden, das auch in der breiten Öffentlichkeit Interesse findet. An der FIB-Studientagung vom 3. und 4. April 1984 wurde der heutige Wissensstand auf diesem Gebiet sachlich und klar herausgearbeitet. Die Referate, die in diesem Dokumentationsband veröffentlicht werden, behandeln Ursachen von Schäden, vorbeugende Massnahmen, Möglichkeiten einer